

Régimes publics

Une retraite plus concrète

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

+ accessible

Vous voulez en savoir plus ? Vous êtes prêt à épargner avec le REER+ au Fonds ? Rien de plus simple.

Plusieurs options s'offrent à vous :



Visitez notre site Web
fondsftq.com



Appelez au **1 800 567-3663**
(du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h)



Consultez votre responsable local
dans votre milieu de travail



Trouvez un point de service :
fondsftq.com/bureaux



Le REER+ : un complément parfait aux régimes publics

Au Québec, tous les travailleurs ont la chance de pouvoir obtenir des revenus provenant des régimes publics à leur retraite. Ces sommes peuvent provenir du Régime de rentes du Québec (RRQ), de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et du Supplément de revenu garanti (SRG). Toutefois, ces revenus pourraient ne pas être suffisants pour maintenir votre niveau de vie, plus particulièrement si vous n'avez pas de régime de retraite dans l'entreprise pour laquelle vous travaillez.

Le REER+ peut devenir votre meilleur allié pour vous bâtir une épargne en vue de la retraite. Grâce aux crédits d'impôt¹ qu'il procure, vous pourrez épargner sans trop amputer votre budget. Au fil des ans, la valeur de votre épargne pourrait augmenter, et lorsque vous prendrez votre retraite, vous aurez accès à des fonds supplémentaires pour vous assurer un avenir confortable.

60 %
à
80 %

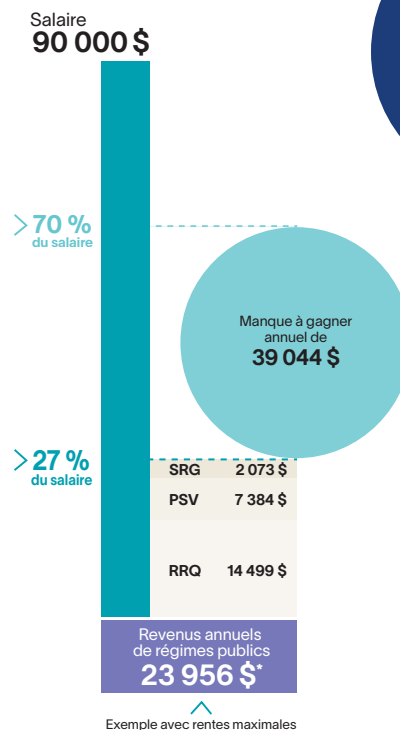
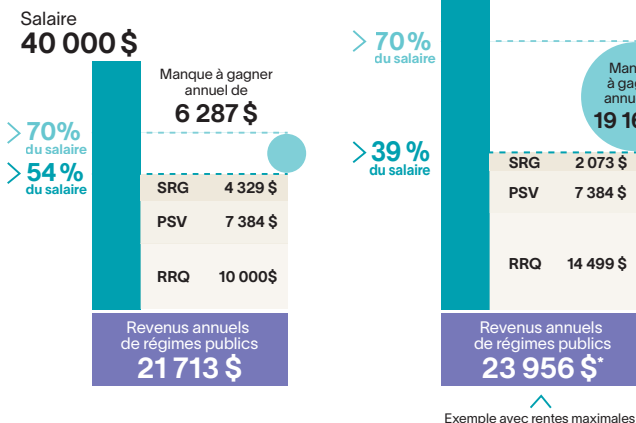
Selon le *Guide de la planification financière de la retraite 2020-2021* : « Généralement, une personne a besoin de 60 à 80 % de son revenu annuel brut moyen des trois dernières années de travail afin de maintenir son niveau de vie à la retraite ».

Attention : Très peu de gens ont droit à la rente maximale du RRQ. En 2019, **seulement 2,9 %** des nouveaux retraités ont reçu cette rente maximale. La rente moyenne pour tous les retraités était d'environ 6 288 \$ par année².

Il est donc possible que vos épargnes personnelles devront couvrir un plus grand manque à gagner.

² Source : *Guide de la planification financière de la retraite 2020-2021*

LES REVENUS DE RETRAITE PROVENANT DES RÉGIMES PUBLICS



Le manque à gagner peut être comblé par votre REER+

SRG : Supplément de revenu garanti
PSV : Pension de la Sécurité de la vieillesse
RRQ : Régime de rentes du Québec

* Montant annuel maximal accordé à une personne qui présente une demande à compter de son 65^e anniversaire de naissance. Tous les montants sont approximatifs et sont calculés selon les taux en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le SRG est une rente qui diminue en fonction des revenus autres que la PSV, pour atteindre 0 \$ lorsque ceux-ci sont supérieurs à 18 648 \$.

¹ Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.